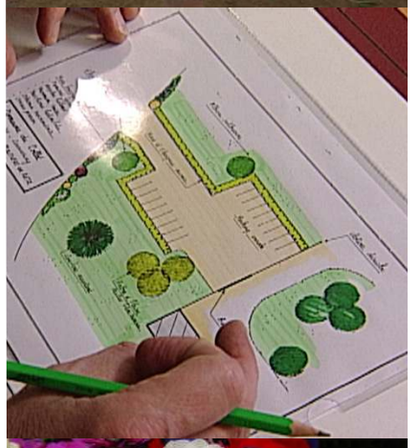










Des formations pour adultes et apprentis dans le domaine du paysage

CFA - CFPPA Pays de la Loire
Apprentissage et formation continue
Réseau agricole public

CAPa Jardinier paysagiste

Ce diplôme forme des ouvriers paysagistes employés dans le secteur privé (entreprises paysagistes) ou le secteur public (services espaces verts des villes, collectivités territoriales, syndicats intercommunaux). Ils réalisent et entretiennent un jardin ou un espace vert. Ils effectuent des travaux de terrassement, dallage, drainage. Ils plantent les végétaux d'ornement, réalisent des massifs, assurent l'entretien des espaces verts, tonte, arrosage, fertilisation. Ils utilisent et entretiennent le matériel de jardinage.

BPA Travaux d'aménagements paysagers

Les titulaires de cette spécialité exercent des fonctions d'ouvriers qualifiés dans les entreprises paysagistes, les espaces verts des villes, les collectivités locales… Ils réalisent la création d'un jardin ou d'un espace vert : lecture des plans, travaux de terrassement, pose de bordures, dallages, mise en place de systèmes de drainage et d'arrosage. Ils choisissent et plantent les végétaux d'ornement ou le gazon et veillent à leur entretien. Ils sont aussi chargés des relations avec les clients et les fournisseurs.

CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers

Ce certificat de qualification a été conçu par et pour les professionnels du paysage. Il répond à trois enjeux majeurs :

- développer les compétences des ouvriers du paysage en matière de réalisation d'ouvrages paysagers ;
- reconnaître les compétences des ouvriers qualifiés du paysage dans le cadre d'une certification positionnée dans la convention collective nationale des salariés non cadres des entreprises du paysage ;
- valoriser le professionnalisme des entreprises du paysage en s'appuyant sur des salariés qualifiés et reconnus pour la maîtrise de leur savoir-faire.

Bac Pro et BP Aménagements paysagers

Ces diplômés sont des salariés hautement qualifiés dans les entreprises paysagères, dans les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux. Ils peuvent également devenir chefs d'entreprise. Ils participent à la conduite d'un chantier paysager (préparation et organisation du chantier, exécution des travaux, entretien des matériels). Ils réalisent des aménagements paysagers (préparation des sols, piquetage, plantation, installation de l'irrigation, de l'éclairage, des mobiliers…). Ils entretiennent les espaces paysagers (taille, entretien des haies, des sols, des pelouses, des massifs). Ils suivent l'état sanitaire des végétaux.

CS Taille et soins des arbres

Le Certificat de Spécialisation sanctionne un complément spécifique de formation.
Au sein d'une entreprise spécialisée en élagage ou dans une collectivité territoriale, l'élagueur exerce, selon le cas, sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un chef de chantier ou directement d'un chef d'entreprise.
Il pratique ses interventions systématiquement accompagné d'un homme de pied. L'élagueur maîtrise les techniques de taille ainsi que celles d'accès et de déplacement dans l'arbre, dans le respect des règles de sécurité et du végétal. Il possède une bonne condition physique.

CS Constructions paysagères

L'ouvrier qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères exerce dans des entreprises de travaux paysagers ou du BTP.
Sous la responsabilité du chef d'entreprise, il est chargé de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics : pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré et d'éclairage liés à ces constructions.
Il peut également être chargé de l'organisation pratique du chantier.

BTSA Aménagements paysagers

Ces diplômés réalisent des études d'aménagement paysager, de la conception du projet à la fin des travaux. Ils réalisent des plans et croquis techniques, estiment les prix, coordonnent l'exécution des travaux, gèrent les chantiers, animent et encadrent une équipe. Ils assurent aussi les relations avec les fournisseurs et les clients : administrations, collectivités territoriales, particuliers. Ils peuvent être responsables de chantier, techniciens en bureau d'études ou d'un service recherche développement, technico-commerciaux, chefs d'entreprise ou d'agence dans le cas de petites ou moyennes entreprises, responsables de service dans les collectivités territoriales, les services extérieurs de ministères.

Ingénieur en paysage

L'ingénieur en paysage possède des connaissances approfondies dans les domaines de l'aménagement et du paysage (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, ingénierie, gestion du territoire et des paysages, recherche et formation). Il est capable de :

- analyser et comprendre les dynamiques biophysique et anthropique des territoires ;
- conduire un projet de paysage : créer, coordonner, aider à la prise de décision et évaluer ;
- concevoir et utiliser des outils des technologies et services innovants ;
- exercer des responsabilités d'encadrement et de management.

Région FORMATION

UNION EUROPÉENNE
Région PAYS de la LOIRE
CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Edition janvier 2016 - Sources : Onisep / DRAAF des Pays de la Loire / Réseau CFA-CFPPA des Pays de la Loire

★ Apprentissage
● Formation continue

		CAPa	BPA	CQP	Bac Pro	BP	CS Taille et soins des arbres	CS Construc. paysagères	BTSA	Ingénieur
44	**CFA agricole Nantes Terre Atlantique** 7, rue de la Syonnière BP 117 - 44817 St Herblain cedex Tél. 02 40 94 86 08 Mail : cfa.loire-atlantique@educagri.fr www.julesrieffel.educagri.fr	★	★		★	★			★	
	CFPPA Nantes Terre Atlantique **Site de Saint Herblain** 7, rue de la Syonnière BP 117 - 44817 St Herblain cedex Tél. 02 40 94 26 66 Mail : cfppa.nozay@educagri.fr www.julesrieffel.educagri.fr	●					●			
49	**CFA agricole 49 Edgard Pisani** **Site de Montreuil-Bellay** **Site d'Angers Le Fresne** **Site Agrocampus Ouest Angers** Route de Méron - BP 7 49260 Montreuil Bellay Tél. 02 41 40 19 28 Mail : cfa.maine-et-loire@educagri.fr www.eap49.educagri.fr	★	★		★	★				★
	CFPPA Angers Le Fresne Ste Gemme sur Loire - BP 43627 49036 Angers cedex 1 Tél. 02 41 68 60 03 Mail : cfppa.angers@educagri.fr www.cfppa-angers.com	●	●	●		●	●		●	
72	**CFA agricole de la Sarthe** La Germinière - 72700 Rouillon Tél. 02 43 47 07 55 Mail : cfa.sarthe@educagri.fr www.eap72.fr	★			★					
	CFPPA La Germinière La Germinière - 72700 Rouillon Tél. 02 43 47 07 54 Mail : cfppa.rouillon@educagri.fr www.eap72.fr		●			●		●		
85	**CFA Nature** Allée des Druides 85035 La Roche s/Yon cedex Tél. 02 51 09 82 72 Mail : cfa.la-roche-sur-yon@educagri.fr www.lyceenature.com	★	★		★	★				
	CFPPA Nature Allée des Druides 85035 La Roche s/Yon cedex Tél. 02 51 09 82 92 Mail : cfppa.la-roche-sur-yon@educagri.fr www.lyceenature.com	●	●			●		●		

Zoom sur la filière paysage

Au niveau national[1] :
- 28 400 entreprises : +70% en 6 ans, + 7% en 2 ans
- 92 500 actifs : +41% en 10 ans avec un boom des autoentrepreneurs et des services à la personne
- 80 000 agents «espaces verts» dans les collectivités
- 5,25 Mds d'€ de chiffre d'affaires : +5,5% en 2 ans

En Pays de la Loire[2] :
- 1 105 employeurs en 2012
- 6 610 salariés, soit 5 087 salariés en Equivalents Temps Plein
- 80% de CDI

Sources : 1- Unep 2013 (chiffres 2012) 2 - Observatoire de l'emploi salarié en production agricole dans les Pays de la Loire – janvier 2014 / AREFA Pays de la Loire

Le réseau propose également des **formations courtes** à destination des professionnels.
Pour en savoir plus, consultez l'offre sur **www.formation-agricole-paysdelaloire.fr**

Réseau des CFA et CFPPA des Pays de la Loire
BP 43627 - 49036 Angers cedex 01 - Tél. 02 41 68 98 70 - contact@formation-agricole-paysdelaloire.fr